

*Date de dépôt : 26 août 2020*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Emmanuel Deonna : Quelles mesures du canton de Genève en faveur de l'autosuffisance alimentaire et de l'agroécologie ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 26 juin 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*La situation exceptionnelle liée au COVID-19 a illustré à quel point nos sociétés sont fragiles. Il a peu été question de l'agriculture ou des agriculteurs durant cette période. Peu d'applaudissements leur ont été destinés. Cependant, la nourriture est au cœur de la stabilité de notre système. Cette crise a rappelé aux Suisses leur vulnérabilité face aux chaînes d'approvisionnement et qu'ils sont dépendants de l'étranger pour se nourrir.*

*Que se passerait-il si les autres pays stoppaient leurs exportations ? Comment réagirions-nous si nous disposions de moins de pétrole, ou beaucoup plus cher ? Nos systèmes de production alimentaire sont-ils suffisamment résilients ?*

*La solution ne réside certainement pas dans une agriculture hautement organisée ou industrialisée, mais elle se trouve chez les paysans, dans leurs champs et dans un système de semences autosuffisant. De plus, les agriculteurs possèdent des connaissances spécifiques, par exemple sur la manière de créer des sols sains, pouvant absorber plus d'eau durant les périodes sèches, ou sur le choix des mélanges cultureux aussi résistants que possible face aux aléas climatiques.*

*Au vu de ce qui précède, je remercie d'avance le Conseil d'Etat d'apporter des réponses aux questions suivantes :*

- 1) *Quels sont les efforts entrepris par nos autorités pour renforcer notre souveraineté alimentaire ?***
- 2) *Quelles sont les mesures mises en place par notre canton pour encourager et soutenir les agriculteurs qui développent ou souhaitent développer eux-mêmes des semences locales et régionales adaptées à leur environnement en réponse au changement climatique ?***
- 3) *Quelles sont les mesures étudiées, ou déjà mises en place, par le canton pour favoriser une agriculture solidaire, fonctionnant selon les directives et principes écologiques, sociales et durables ?***

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

En préambule, il faut rappeler que la sécurité alimentaire de notre pays en cas de crise est une tâche fédérale qui est pilotée par l'OFAE (Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays). Cet office est chargé d'organiser – en collaboration avec les autres offices de la Confédération, les cantons et le secteur privé – des plans de continuité pour les domaines stratégiques comme l'alimentation, l'énergie, l'informatique, les médicaments, etc.

C'est notamment pour cette raison que la politique agricole fédérale vise à maintenir dans notre pays une infrastructure de production qui s'inscrit dans les objectifs fixés à l'article 104 de la Constitution fédérale, à savoir que la Confédération veille à ce que l'agriculture de notre pays, par une production répondant à la fois aux exigences du développement durable et à celles du marché, contribue substantiellement :

- à la sécurité de l'approvisionnement de la population;
- à la conservation des ressources naturelles et à l'entretien du paysage rural;
- et à l'occupation décentralisée du territoire.

- 1) *Quels sont les efforts entrepris par nos autorités pour renforcer notre souveraineté alimentaire ?***

Au niveau cantonal, l'effort est important et est cadré, depuis 2005, par la loi sur la promotion de l'agriculture (LPromAgr). Cette loi s'inscrit dans les principes du développement durable et a pour but de promouvoir une agriculture locale productrice, rémunératrice, concurrentielle, respectueuse de

l'environnement et répondant aux normes sociales et aux besoins du marché et de la population. Concrètement, elle a pour but de compléter le dispositif fédéral aux réalités d'un canton ville comme le nôtre.

Les principaux efforts entrepris jusqu'ici sont les suivants :

- **Marché** : promotion des produits agricoles genevois, avec le développement de la marque Genève Région – Terre Avenir (GRTA) basée sur 4 piliers (qualité, proximité, traçabilité et équité) et de l'Office de la promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE).
- **Infrastructures de production** : cofinancement (obligatoire) des mesures d'aide à l'investissement fédérales et mise en place d'un mécanisme cantonal spécifique destiné à assouplir certaines conditions fédérales, afin de tenir compte de la diversité des exploitations agricoles genevoises. Ces différents investissements ont permis de relocaliser certaines filières de production.
- **Alimentation** : mise en place de l'association MA-Terre, qui a pour but de fédérer les acteurs actifs dans le domaine de l'alimentation durable et locale.
- **Production biologique** : depuis 2007, soutien financier aux exploitations en période de reconversion à l'agriculture biologique permettant de passer de 12 à 38 exploitations pratiquant l'agriculture biologique.
- **Projets innovants** : soutien au développement de l'agriculture de conservation (qui capte le carbone tout en améliorant la qualité des sols), aux fermes urbaines, à l'agriculture contractuelle de proximité, à l'installation des jeunes, à l'agroforesterie et à la mise en marché de « nouveaux » produits genevois (cardons AOP Genève, pâtes, huiles alimentaires, etc.).
- **Biodiversité** : soutien au développement des surfaces de promotion de la biodiversité, qui représentent aujourd'hui plus de 14% des surfaces cultivées du canton (double de l'exigence fédérale). A noter que le monitoring des 9 réseaux agro-environnementaux genevois a permis de démontrer que le travail entamé il y a 20 ans à Genève porte ses fruits. Plusieurs espèces d'oiseaux typiques de l'aire agricole sont en croissance à Genève alors qu'ils sont en diminution sur le reste du Plateau suisse. Il en est de même pour certains papillons, criquets, grillons ou sauterelles. La diversité est élevée, même si les effectifs restent encore faibles et que les efforts doivent être poursuivis (<https://www.ge.ch/document/reseaux-agro-environnementaux-genevois/telecharger>).

- **Réduction des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires** : développement d'un programme d'action cantonal visant à renforcer le programme mis en place récemment par la Confédération.
- **Collaborations institutionnelles** : développement des collaborations avec les acteurs de la recherche, soit locaux (HEPIA par exemple), soit suisses (Agroscope, notamment en matière viticole pour accélérer le développement de cépages résistant aux maladies cryptogamiques).
- **Formation professionnelle continue** : soutien financier des organisations genevoises en charge de la vulgarisation agricole.
- **Simplification administrative** : développement d'outils digitaux destinés à simplifier le travail administratif des agriculteurs dans un contexte d'exigence et de redevabilité croissantes.

Le système mis en place en 2005 est très souple et permet de s'adapter à la diversité des besoins d'appui des producteurs. Le rapport annuel de l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) fournit plus de détails en la matière (<https://www.ge.ch/document/agriculture-nature-rapports-activite-bulletins-information>).

## 2) *Quelles sont les mesures mises en place par notre canton pour encourager et soutenir les agriculteurs qui développent ou souhaitent développer eux-mêmes des semences locales et régionales adaptées à leur environnement en réponse au changement climatique ?*

Le soutien au secteur semencier est une tâche principalement fédérale, notamment à travers le soutien de la Confédération à Agroscope (centre de recherche agronomique suisse) et au FIBL (centre de recherche agronomique spécialisé en agriculture biologique). Les stations de recherche d'Agroscope ont travaillé, depuis des décennies, en étroite collaboration avec les agriculteurs-trices à la conservation des semences locales et au développement de nouvelles variétés adaptées à nos conditions. La politique agricole fédérale a également intégré en 2014 des contributions pour la conservation in situ des semences. La recherche agronomique publique joue un rôle très important pour que ce patrimoine soit préservé malgré un marché où le nombre d'acteurs internationaux est extrêmement réduit. Par ailleurs, le canton soutient des initiatives plus ponctuelles, comme l'association Semences de pays, qui cherche à maintenir le patrimoine et le savoir-faire local.

Dans son plan d'action biodiversité 2020-2023, 2 mesures concernent plus particulièrement cette thématique :

*Promouvoir les variétés résistantes (fruits, légumes et céréales) auprès des producteurs, consommateurs et distributeurs*

Cette action vise à recenser les variétés de fruits, légumes et céréales ayant des tolérances à certaines maladies. Par exemple, le vignoble cantonal plante et vinifie plusieurs cépages résistants (Divico et Divona) issus de la sélection d'Agroscope. Il s'agira ensuite de promouvoir leur utilisation par les producteurs (réalisation de tests), ainsi que leur commercialisation en impliquant les associations de consommateurs. Cette action permettra également de révéler les lacunes dans l'offre en variétés résistantes et de demander à la recherche agronomique de se pencher sur ces besoins.

#### *Recenser et conserver les variétés traditionnelles régionales et locales*

L'agrobiodiversité est un enjeu qui gagne en importance devant l'uniformisation génétique des espèces cultivées. La préservation des variétés traditionnelles est un enjeu important génétiquement, mais aussi en termes culinaires, avec un potentiel commercial non négligeable. Par exemple, l'AOP accordée au cardon a permis de donner un nouvel élan à cette culture traditionnelle du territoire du Genevois. L'artichaut violet de Plainpalais, dont la valorisation par l'OCAN a débuté en 2010, ou la poire à rissoles ont également connu d'intéressants débouchés commerciaux, tout en permettant de rapprocher les milieux ruraux et urbains. Actuellement, aucun inventaire de l'ensemble de ces variétés n'est disponible, ni une vue d'ensemble des diverses actions ponctuelles pour les préserver. Cette action consiste à établir un inventaire et à définir les usages possibles – selon le marché et le goût des consommateurs – de chaque espèce/variété identifiée, et à inventorier les actions de sauvegarde et de promotion. La Fondation ProSpecieRara et la commune de Bernex souhaitent collaborer à la mise en œuvre de cette action.

### ***3) Quelles sont les mesures étudiées, ou déjà mises en place, par le canton pour favoriser une agriculture solidaire, fonctionnant selon les directives et principes écologiques, sociales et durables ?***

L'agriculture genevoise est structurée depuis de nombreuses années autour de **4 coopératives** : le Cercle des agriculteurs de Genève et environs (CAG), la Cave de Genève, l'Union Maraîchère de Genève (UMG) et les Laiteries Réunies Genève (LRG). Ces coopératives sont éligibles aux divers soutiens financiers de la Confédération et du canton, comme le sont toutes les organisations agricoles de plus petite dimension. Ces dernières ont notamment pu démontrer, par leur forte implantation dans le canton, leur capacité à se réinventer pendant la période du COVID en proposant différentes nouvelles offres de commercialisation.

*L'agriculture contractuelle de proximité* dont le nombre d'initiatives dans le canton est particulièrement important en comparaison intercantonale a également obtenu un certain nombre de soutiens au fil des ans. Ces différentes

initiatives, regroupant paysans et consommateurs, proposent des paniers hebdomadaires ou annuels de produits locaux dont le contenu et les prix sont fixés à l'avance. Un effort tout particulier est fourni pour renseigner les consommateurs sur les modes de production et plusieurs initiatives proposent des demi-journées de travail à la ferme.

Le soutien *au réseau de fermes urbaines* dans le canton est également à souligner car il complète les autres formes de commercialisation citées plus haut. Ces structures, nichées au cœur du tissu urbain, fonctionnent sur 3 piliers : une production, certes restreinte en raison du peu d'espace disponible, une commercialisation de leur production et de celles des paysannes de la région et la sensibilisation de la population. *La nouvelle Maison de l'alimentation du territoire de Genève (MA-Terre)* s'appuiera sur ce réseau pour développer diverses formations sur l'alimentation issue de la production locale destinées à un public varié : enfants, adolescents, professionnels (enseignants, cuisiniers, animateurs des maisons de quartiers, employés des collectivités publiques), familles, entreprises. Ces formations visent à traiter la question alimentaire dans toute sa transversalité, de la semence aux déchets, en abordant les questions économiques, environnementales, sociales, culturelles, territoriales, ou de santé.

Toujours sur le plan social, le canton soutient la plateforme pour une agriculture socialement durable ([www.agrisodu.ch](http://www.agrisodu.ch)) qui vise à améliorer les conditions de travail des travailleurs agricoles en Suisse comme ailleurs dans les zones de production d'où proviennent les légumes importés en Suisse.

Plusieurs démarches en terme de techniques de production visent à renforcer la durabilité de l'agriculture et à en réduire l'impact sur l'environnement :

- *L'agriculture de conservation*, soutenue par des aides accordées en faveur des diverses techniques de non labour, s'est développée de manière tout à fait réjouissante. Le rôle important que joue cette pratique culturelle dans la préservation et la régénération des sols n'est plus à démontrer. Son action positive dans la captation et la séquestration du carbone en fait aujourd'hui une précieuse alliée dans la lutte contre le réchauffement climatique. Elle fait pleinement partie du plan climat cantonal.
- Depuis peu, notre canton a adhéré à un *projet intercantonal d'agroforesterie*. L'agroforesterie moderne est un système de production durable, adapté à la mécanisation, qui intègre des éléments ligneux pluriannuels, cultivés dans la surface agricole utile (SAU) ou dans la région d'estivage. Elle permet de concilier la production agricole et la protection des ressources naturelles tout en réduisant l'impact environnemental de

l'agriculture et en contribuant à l'atténuation des effets du changement climatique. Ce projet ressource a pour but de promouvoir la pratique de l'agroforesterie moderne et d'accompagner son adoption par une démarche participative. Concrètement, par l'application de différentes mesures agroforestières, le projet propose un conseil personnalisé aux exploitants et un soutien financier pour la mise en place ou l'optimisation du système agroforestier.

- Le plan d'action biodiversité 2020-2030, actuellement en cours d'adoption par le Grand Conseil, propose, lui aussi, de nouvelles mesures susceptibles de favoriser la résilience de notre agriculture cantonale par **le suivi et la promotion de la biodiversité fonctionnelle des parcelles agricoles**. Le contrôle biologique effectué par les auxiliaires des cultures constitue, comme la pollinisation, un service écosystémique essentiel pour l'agriculture. La lutte biologique par conservation vise l'attraction d'auxiliaires par des modifications structurelles de l'environnement ou par le changement des pratiques de gestion (réduction de l'utilisation d'intrants, fauches tardives, etc.). Le but d'une telle lutte est la protection ou l'amélioration des populations existantes d'auxiliaires, afin de réduire les effets négatifs engendrés par les ravageurs des cultures. Les habitats naturels ou semi-naturels dans l'aire agricole constituent des lieux alternatifs et complémentaires aux cultures, des ressources alimentaires et des sites d'hivernation pour des insectes auxiliaires qui peuvent contrôler certaines populations de ravageurs des cultures. Cette action vise à étudier le rôle que jouent certains types d'habitats semi-naturels ou naturels adjacents aux cultures dans la lutte contre les ravageurs, puis à conseiller les agriculteurs pour la mise en place de telles structures.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS